

Intervenant au Sénat sur le budget de la Justice, Jean-Pierre Sueur a salué l'augmentation des crédits de 8 %, tout en la relativisant puisque l'inflation réduira, de fait, une part importante de cette augmentation, et en rappelant les comparaisons européennes montrant que nombre de pays accordent davantage de moyens à la Justice.

Puisque l'augmentation budgétaire aura plus d'effet sur le domaine pénitentiaire que sur les moyens de la justice judiciaire, Jean-Pierre Sueur est revenu sur la question de la surpopulation pénitentiaire. Il a dit que les chiffres actuels étaient sans précédent, puisqu'il y a 71 669 détenus pour 60 715 places. Il a rappelé que dans trente-six maisons d'arrêt, le taux d'occupation était de plus de 150 % et que 2 000 détenus dormaient sur des matelas à même le sol dans des cellules de neuf mètres carrés où vivent trop souvent trois personnes, ce pour quoi la France avait été condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme.

Il a également rappelé que les États généraux de la Justice avaient demandé une « régulation » des occupations des prisons et il a plaidé contre le recours aux courtes peines, dont l'effet est souvent négatif, en particulier pour les jeunes, pour le développement des peines alternatives à la détention et pour des aménagements de peine, afin de réduire cette surpopulation qui ne permet pas d'œuvrer dans de bonnes conditions à la réinsertion des détenus à leur sortie de prison.

>> [Lire les interventions](#)

>> [Voir la vidéo de l'intervention dans la discussion générale](#)